

Gitane De Silva
Présidente-directrice générale
Régie de l'énergie du Canada
517, Dixième Avenue S.-O.
Calgary (Alberta) T2R 0A8

Madame De Silva,

Nous tenons à vous féliciter pour votre récente nomination à titre de présidente-directrice générale à la Régie de l'énergie du Canada.

À ce titre, vous contribuerez à assurer l'intégrité de la dotation dans votre organisation, dans le cadre d'un système fondé sur les valeurs et le principe du mérite. Vous assumerez ainsi un rôle clé en matière de leadership, en collaboration avec la Commission de la fonction publique (CFP), afin de veiller à l'impartialité de la fonction publique.

En vertu de la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique* (LEFP), la CFP vous a délégué les pouvoirs d'effectuer des nominations internes et externes à l'organisation dont vous avez la responsabilité. Les modalités et conditions de cette délégation, dont les obligations en matière de surveillance et de rapports, sont stipulées dans l'*Instrument de délégation et de responsabilisation en matière de nomination*, lequel énumère également les pouvoirs qui vous sont délégués et ceux pouvant être subdélégués. Nous vous invitons à prendre de nouveau connaissance avec l'*Instrument de délégation et de responsabilisation en matière de nomination* (voir annexe A).

Vous constaterez que le cadre de nomination de la CFP vous laisse toute la latitude possible pour exercer les pouvoirs délégués dont vous êtes responsable, et vous permettre d'atteindre les résultats organisationnels escomptés. Nous vous invitons à examiner les politiques et instruments actuels afin de vous assurer qu'ils répondent toujours aux besoins de l'organisation en matière de dotation, et qu'ils sont conformes à l'orientation stratégique que vous souhaitez lui donner.

Afin de vous aider à renforcer votre système de dotation, nous vous avons attribué un conseiller au soutien en dotation qui maintiendra des relations régulières avec l'équipe de ressources humaines de votre organisation.

Veuillez noter que votre organisation est assujettie aux dispositions de la Loi qui régissent les activités politiques. À tire d'administratrice générale, vos activités politiques se limitent à exercer votre droit de vote aux élections fédérales, provinciales, territoriales ou municipales.

Quant à vos employés, ils ont le droit de se livrer à des activités politiques pourvu que celles-ci ne portent pas, ou ne soient pas perçues comme portant atteinte, à leur capacité d'exercer leurs fonctions de façon politiquement impartiale. Les cas potentiels d'activités politiques irrégulières de la part de vos employés devront être soumis à la CFP, laquelle a le pouvoir exclusif d'enquêter sur ces dossiers en vertu de la Loi.

Une rencontre virtuelle sera organisée avec vous sous peu afin que nous puissions discuter de ces importantes responsabilités, et répondre à toute autre préoccupation. D'ici-là, pour toute question relative aux pouvoirs de nomination et pouvoirs connexes délégués ou aux dispositions de la LEFP relatives aux activités politiques, nous vous invitons à communiquer avec nous au 819-420-6559 ou avec patrick.borbey@canada.ca.

Nous vous prions d'agréer, madame, l'expression de nos sentiments distingués.

D. G. J. Tucker
Commissaire

Fiona Spencer
Commissaire

Patrick Borbey
Président et commissaire

p. j.

Annexe A : Instrument de délégation et de responsabilisation en matière de nomination